

Fonds d'aide aux locataires de la Ville de Boston
Lettre d'acceptation de financement

Office of Housing Stability
43 Hawkins St. Boston, MA 02114

Date d'expiration : _____

Nombre de mois couverts par le montant accordé par le RRF : _____

Nom du propriétaire : _____

Nom du/des locataire(s) : _____

Adresse de location : _____

L'agence d'administration du Fonds d'aide aux locataires (RRF - Rental Relief Fund) a l'intention de fournir l'aide financière suivante au nom du participant susnommé (vous devez indiquer « N/A » si ceci est non applicable).

Montant du loyer mensuel _____ \$

Montant des arriérés _____ \$ **Pour les mois :** _____

Partie des allocations futures prise en charge par la Ville _____ \$ **Pour les mois :** _____

Frais de déménagement _____ \$ **Premier mois, dernier mois et/ou dépôt de garantie autorisés**

Total de toute l'aide du RRF _____ \$ (jusqu'à 18 mois - arriérés, allocations, et/ou frais de déménagement jusqu'à 10 000 \$)

Le Fonds d'aide aux locataires (RRF) exige des participants qu'ils contribuent à hauteur de 30 % du revenu du ménage à toute aide future au paiement du loyer.

Montant à la charge du locataire _____ \$ **Pour les mois :** _____

Déclarations du propriétaire

- Je certifie être le propriétaire (ou un représentant autorisé du propriétaire) de la propriété en référence ci-dessus (Adresse du Participant).
- Je certifie qu'en acceptant les paiements de loyer conformément à la présente lettre,
 - Je consens à rétablir le bail du Participant (si une procédure d'expulsion n'a pas été engagée).
 - Je consens à ne pas poursuivre l'expulsion sur la base des loyers remboursés par ces fonds, et je m'engage à rejeter toute procédure d'expulsion en cours basée sur ou visant à recouvrer les arriérés remboursés. Je pourrai engager une procédure d'expulsion à l'avenir si le Participant ne paie pas le futur loyer dû après la date de cette décision.
- Si l'agence administrant le RRF effectue un paiement d'aide au loyer au nom du Participant, je m'engage à respecter toutes les obligations du propriétaire conformément à M.G.L., c.186 s. 15B.
- Si le bail du Participant est résilié préalablement à la période pour laquelle des paiements d'aide mensuelle au loyer ont été effectués, je consens à restituer le solde inutilisé desdits fonds à l'agence administrant le RRF.
- Le Chapitre 151B des Lois générales du Massachusetts interdit toute discrimination par un propriétaire contre un locataire recevant des subventions au logement, fédérales, d'État ou locales, y compris l'aide au paiement des loyers ou des suppléments, basée sur le fait que la personne est un tel bénéficiaire. Le refus d'un propriétaire d'accepter l'aide d'urgence au paiement des loyers, qui couvre le montant intégral dû au propriétaire, peut, dans certains cas, constituer une violation du Chapitre 151B. Un propriétaire devrait consulter son propre conseiller juridique avant de refuser l'aide au paiement des loyers qui couvre tous les arriérés de loyers en souffrance.
- Aucune disposition de la présente lettre n'empêche le propriétaire ou son représentant d'utiliser tout recours légal, y compris l'engagement de procédures d'expulsion contre le Participant, si le Participant ne paie pas tout futur loyer dû après la date de la présente lettre.
- Je comprends que la fourniture de fausses informations ou de fausses déclarations peut constituer un motif de rejet de ma demande. Je comprends également qu'une telle action est passible de sanctions pénales.

Signature du propriétaire ou de son représentant

Signature d'un membre du personnel de l'agence administrant le RRF

Nom du propriétaire ou de son représentant

Nom et fonction du membre du personnel de l'agence administrant le RRF

Date de signature de la lettre :

Téléphone du propriétaire ou de son représentant

Coordonnées du Bureau de la stabilité en matière de logement : (E-mail) rrf@boston.gov || (Téléphone) 617-635-4200